Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire du 23 mai 1932

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **12 (1932)**

Heft 3

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

REVUE ÉCONOMIQUE FRANCO-SUISSE

Organe mensuel officiel

de la

Chambre de Commerce suisse en France

61, Avenue Victor-Emmanuel III

Paris VIIIe

Mai-Juin 1932 — Douzième année. — N° 3

TÉLÉPHONE
Elysées 54-94

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE
Commersuis-Paris 45

La Revue économique franco-suisse *fait suite au* Bulletin mensuel *de la Chambre de Commerce suisse en France*

Le numéro : 3 fr.
Un an : fr. 30
(argent français)

CHÈQUES POSTAUX
Paris 32-44

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée générale ordinaire du 23 mai 1932

Monsieur le Ministre,

Messieurs,

AVANT tout, laissez-nous remercier notre Ministre, M. Dunant, qui, par sa présence, a tenu à témoigner une fois de plus à notre Chambre de Commerce tout l'intérêt qu'il prend à ses efforts et à son activité. Sous sa haute direction, tous les membres de la Légation de Suisse et, en particulier, M. de Torrente, son attaché commercial, n'ont cessé de seconder nos efforts; nous les en remercions bien vivement et nous remercions aussi tous nos membres dont l'amicale collaboration nous encourage à soutenir la lutte quotidienne en faveur des intérêts de notre pays, tout spécialement dans les rapports réciproques franco-suisses.

Point n'est besoin de faire ressortir la situation difficile et combien délicate dans laquelle la crise mondiale place notre Chambre de Commerce suisse, comme toutes celles des autres pays d'ailleurs. De par son essence, notre Chambre doit s'occuper des intérêts matériels et financiers de nos compatriotes, intérêts dont la discussion est singulièrement difficile lorsque nous nous trouvons en face de nos voisins français, qui se débattent, comme nous, sinon dans les mêmes difficultés, du moins dans des difficultés analogues. Nous reviendrons plus loin sur ce point.

Tout d'abord, nous tenons à vous donner un aperçu rapide de l'activité de notre Chambre pendant l'exercice 1931.

Pour les personnes qui ne suivent pas au jour le jour l'activité de ses services, nous vous citerons quelques chiffres statistiques :

Le nombre de visites reçues en 1931 est de 1.300 environ, soit de 4 à 5 par jour. Si vous tenez compte des recherches et des démarches qu'il faut faire pour fournir à nos visiteurs suisses ou français les renseignements qui nous sont demandés, vous voyez sans peine le travail qui en est résulté pour notre personnel.

Nous passons sous silence les questions qui nous sont posées tout le long du jour par le téléphone, cet instrument de supplice moderne des hommes d'affaires.

La correspondance, elle aussi, n'a pas chômé. Le nombre des lettres reçues et envoyées s'élève à plus de 5.000.

Nous vous avons signalé en son temps la créa-

tion, en plein accord avec l'agence officielle des Chemins de fer fédéraux, d'un office de renseignements pour le tourisme automobile en Suisse. Cette initiative a été très appréciée et les services que nous avons pu rendre dans ce domaine ont rencontré l'approbation aussi bien de ceux que nous avons obligés que des institutions en Suisse que la question du tourisme intéresse plus particulièrement.

La « Commission des questions douanières », créée en 1928, au moment des négociations franco-suisses en vue de la conclusion d'une convention commerciale franco-suisse, a été reconstituée en vue de l'étude des difficultés de l'heure présente. Elle s'est occupée, d'une façon très active, de la question des contingentements et, plus récemment encore, de la taxe à l'importation.

Elle a fait approuver par votre Conseil deux résolutions : la première s'élevant contre toute mesure de contingentement, d'où qu'elle vienne, de telles mesures ne pouvant que contrarier le libre jeu de l'offre et de la demande; la seconde protestant contre le relèvement de la taxe à l'importation qui constitue, à notre avis, une violation de la convention franco-suisse.

Ces résolutions n'ont pu, à l'époque, être rendues publiques, ainsi que nous l'eussions désiré.

Il nous est particulièrement agréable de rendre ici hommage au zèle déployé par nos sections de Lyon et de Marseille, dans leur sphère respective.

La section de Lyon, que le Président, M. Müller, directeur des Etablissements Bally-Camsat, continue à diriger avec son dévouement coutumier, développe de plus en plus son activité.

En ce qui concerne la section de Marseille, nous sommes heureux de vous dire que son Président, M. Georges Angst, a été nommé consul de Suisse à Marseille, poste auquel il était prédestiné, tant par sa préparation que par sa personnalité. Votre Conseil d'administration lui adresse ici, et vous vous y associerez certainement, ses plus vives félicitations pour la distinction dont il a été l'objet. Du fait de sa désignation pour les fonctions consulaires, M. Angst a résigné celles qu'il occupait en qualité de président de la section de Marseille. Il trouvera ici le témoignage de notre reconnaissance pour tout le dévouement dont il a fait preuve depuis la création de cette section. Celle-ci a élu son successeur en la personne de M. Henri Sigg, jusqu'alors vice-président. Vous connaissez assez M. Sigg pour savoir que les destinées de notre siège de Marseille sont entre bonnes mains. M. L. Bovet a été nommé vice-président, ce dont nous le félicitons. Nous souhaitons à nos deux sections de Lyon et de Marseille — et nous sommes certains que nos souhaits se réaliseront — un développement de plus en plus grand. Nous espérons que leur exemple rendra possible, dans l'avenir, la création d'autres sections à l'Ouest et dans le Nord, dans le but de réunir tous nos compatriotes commerçants en France en un faisceau de plus en plus étroit.

Notre activité s'est donc exercée dans des domaines très variés; nous avons eu à fournir des renseignements au sujet des droits de douane, des prix et des formalités de transport. Souvent, nous transmettons aux intéressés des offres et des demandes de produits suisses ou français; nous recevons et nous transmettons également de nombreuses offres et demandes de représentation en Suisse et en France. En un mot, notre Chambre, fidèle à son programme, ne veut pas être un simple bureau de renseignements, mais elle cherche, par tous les moyens en son pouvoir, à rapprocher les industriels et les commerçants suisses et français et à développer ainsi leurs rapports personnels.

Au cours de 1931, notre Chambre de Commerce a pu, comme il y a deux ans, rendre le grand service à ses membres de remplir pour eux les formalités nécessaires du renouvellement de leurs cartes d'identité. Nous savons que les services rendus ont été tout particulièrement appréciés par les intéressés.

Nous devons mentionner également que nous avons été chargés par l'Office Suisse d'Expansion Commerciale de le représenter à la Foire de Paris.

Il est sans doute inutile d'ajouter que nous nous tenons en étroite liaison tant avec la Légation de Suisse à Paris, et particulièrement avec son attaché commercial, M. de Torrente, qu'avec le Vorort de l'Union Suisse du Commerce et de l'Industrie à Zurich qui, indépendamment des Chambres de commerce cantonales, groupe toutes les associations patronales suisses. De cette étroite collaboration, nous essayons de tirer les meilleurs résultats et nous pouvons dire, sans crainte d'être démentis, qu'elle a porté, dès maintenant, les meilleurs fruits.

Nous avons eu la grande satisfaction de voir que les efforts de notre Chambre de Commerce et les résultats obtenus depuis sa fondation en 1918, c'est-à-dire au cours des treize années de son existence, ont été appréciés à leur juste valeur par notre gouvernement.

En raison de la crise mondiale, à laquelle notre Chambre n'a pu échapper, nous nous sommes adressés à notre gouvernement fédéral à Berne, en automne dernier, par l'entremise de notre Ministre, pour demander une subvention financière annuelle.

Quoique le présent rapport ne concerne que l'année 1931, nous croyons devoir ajouter, dès maintenant, qu'à la date du 19 avril 1932, le Conseil fédéral a voté une subvention annuelle de 20.000 francs suisses qui devra être ratifiée par les Chambres au cours de leur session du mois prochain.

Ce témoignage de satisfaction du Conseil Fédéral nous a été particulièrement sensible. Il récompense l'effort fait par nos membres depuis treize ans, effort qui se traduit financièrement par une dépense, évaluée, en francs français

actuels, d'environ 4 millions de francs, entièrement fournis par les cotisations volontaires de nos membres. Qu'il nous soit permis, une fois de plus, de les remercier tous de leur concours.

Sans vouloir empiéter sur les prérogatives de notre trésorier, nous nous permettons de jeter un rapide coup d'œil sur nos recettes et nos dépenses. La crise a eu ses répercussions sur nos rentrées, plus particulièrement sur l'encaissement des cotisations. Nos comptes accusent, sur ce point, une diminution de 6 %. Par contre, nos dépenses sont allées en augmentant, du fait surtout du nouveau taux de notre loyer. Nous avons, en effet, cru devoir prolonger, l'année dernière, notre bail pour un an, c'est-à-dire jusqu'au 1er juillet 1932, dans des conditions onéreuses, en escomptant une forte baisse ultérieure des loyers. L'expérience a montré la justesse de notre raisonnement et nous pourrons réaliser, à partir du 1er juillet prochain, une grande économie sur ce chapitre. Le nouveau local n'est pas encore choisi.

Notre effectif au 31 décembre 1931 comportait 930 membres contre 993 à la même époque de l'année précédente. Les admissions ont atteint le chiffre de 40, alors que les démissions se sont élevées à 103. La crise dont le commerce souffre a eu, pour notre Chambre, cet effet que nous déplorons tous et qui risque encore de s'aggraver en 1932. Nous ne voulons pas laisser passer l'occasion sans faire appel à la bonne volonté de nos adhérents pour nous signaler ceux de leurs amis et connaissances et de leurs relations d'affaires susceptibles de devenir membres. Le secrétariat se chargera de les solliciter. Plus que jamais, notre Chambre de Commerce a besoin d'avoir un grand nombre d'adhérents pour assurer sa situation financière, pour étendre son action et pour augmenter son influence.

De graves difficultés survenues dans la société que dirigeait M. Jean-Louis Courvoisier l'ont amené à donner sa démission de Président de notre Chambre de Commerce.

Nous tenons à rappeler ici la grande part prise par lui lors de la création de notre institution et le rôle important qu'il y a joué, comme membre du Comité de direction, comme administrateur et, enfin, depuis sept ans, comme Président; il voudra bien trouver ici un nouveau témoignage de notre gratitude.

Vous aurez à nommer au cours de cette Assemblée un nouveau Président pour la durée statutaire de trois années.

Bien que ne concernant pas l'exercice 1931, nous devons signaler aussi que M. Maurice Trembley a résigné ses fonctions de secrétaire général à la date du 31 mars 1932. La Chambre de Commerce a trop présent à la mémoire le rôle joué depuis le 1er octobre 1924, date de son entrée en fonctions, par M. Trembley pour ne pas lui renouveler ici nos remerciements et rendre hommage au dévouement dont il a fait preuve. M. Trembley conserve son mandat d'administrateur et continuera, nous l'espérons, à nous apporter un concours qui nous sera précieux.

Votre Conseil envisagera ultérieurement la nomination d'un nouveau Secrétaire général; entre temps, M. Mathez, Secrétaire administratif, veut bien assurer la direction de l'ensemble de nos services.

Votre Conseil a jugé utile de faire appel à de nouvelles collaborations et vous demandera de ratifier la nomination des administrateurs suivants :

M. Auguste Marguet, ancien directeur de la Société suisse d'assurances contre les accidents « Winterthur », pour représenter la branche « assurances » en lieu et place de M. G.-A. Schelling, rentré en Suisse;

M. Samuel Blaser, docteur en droit, chef de l'Agence des Chemins de fer fédéraux, pour représenter cette administration au sein du Conseil;

M. Jacques Berchtol, représentant de la Maison Landis et Gyr, fabricant de compteurs, à Zoug, comme délégué de la branche « électricité »;

M. H.-F. Weber, ingénieur, représentant des Ateliers de constructions Théodore Bell, à Kriens, comme délégué de la branche « machines ».

Vous serez également appelés à vous prononcer sur la réélection des administrateurs dont le mandat est arrivé à expiration et qui sont :

M. Ch. Gay,

M. H. Stirlin,

M. Wolfer-Sulzer.

M. Gustave Brandt a bien voulu accepter de faire de nouveau partie du Comité de direction, où sa grande expérience et sa compétence en affaires nous rendent les plus grands services.

Dans sa séance du 20 avril 1932, le Conseil a été heureux de confier à M. Brandt les fonctions de second Vice-Président, conformément aux prescriptions statutaires.

Notre compte rendu ne serait pas complet si nous ne vous parlions pas du dévouement, au-dessus de tout éloge, de tout notre personnel qui nous a donné son entier concours pour la réalisation de notre tâche. Nous en exprimons à chacun nos vifs remerciements.

Après vous avoir rendu compte ainsi de la vie de notre Chambre de Commerce en 1931, de son activité et de ses difficultés, nous ne voulons pas terminer ce rapport sans essayer de caractériser la situation générale actuelle si grave, en tant qu'elle paraît devoir exercer une influence prépondérante sur notre activité future.

Celle-ci ayant avant tout pour objet les échanges commerciaux franco-suisses, voyons d'abord les chiffres concernant les importations et expor-

tations des deux pays, exprimés en millions de francs suisses :

	1913	1929	1930	1931
Importations de Suisse :				
Provenant de France...	348	490	452	362
— d'autres pays	1.572	2.294	2.212	1.889
Total.	1.920	2.784	2.664	2.251
Exportations de Suisse :				
En France	141	182	183	156
En d'autres pays.....	1.235	1.923	1.584	1.193
Total.	1.376	2.105	1.767	1.349

Ces chiffres ne sont que trop éloquents pour ce qui concerne la balance commerciale de la Suisse.

La balance déficitaire, qui était de 610 millions en 1928, a passé à :

679 millions en 1929;
897 millions en 1930;
902 millions en 1931.

Pour les premiers mois de 1932, la balance déficitaire a continué à empirer.

Si nous ajoutons que l'année 1931 a été particulièrement défavorable pour l'industrie hôtelière suisse, tant en raison de la saison d'été si pluvieuse qu'à cause de la rareté de la clientèle américaine, anglaise et allemande, due à la crise mondiale, on se rend compte à quel point la situation de notre pays est devenue pénible. Nos grandes industries exportatrices (textiles, broderie, horlogerie, constructions mécaniques, électriques, produits alimentaires, produits chimiques) comme l'industrie hôtelière et celle des transports qui en dépend sont très durement frappées. Les statistiques du chômage en reflètent la situation précaire.

Pour la France, la situation est moins mauvaise en raison de son marché intérieur considérable qui fait défaut à la Suisse et de ses ressources coloniales en matières premières dont la Suisse est également privée. Malgré cela, la France s'est vue obligée, pour des raisons diverses, d'avoir recours à des mesures protectionnistes dont quelques-unes ont une répercussion très grave sur les tarifications douanières et, par suite, sur les transactions franco-suisses. Nous voulons parler des contingentements de beaucoup d'articles présentant un intérêt capital pour la Suisse et de la nouvelle taxe à l'importation de 2, 4 et 6 % établie en France pour les produits, suivant qu'ils sont considérés comme matières premières, comme demi-ouvrés ou ouvrés.

Nous avons dit plus haut les protestations que ces mesures ont soulevées au sein de notre Chambre de Commerce. Des négociations diplomatiques sont en cours; espérons qu'un *modus vivendi* équitable pour les deux parties pourra être établi.

Qui ne voit qu'un contingentement décrété d'un côté, en provoquera infailliblement un autre en réponse au premier? Ainsi, il se crée « un véritable état de guerre commerciale non déclarée » qui rend les traités de commerce illusoires.

Chaque pays, poussé par les événements, s'enfermera de plus en plus dans sa tour d'ivoire, essayant de se suffire à lui-même. Le mot célèbre *Italia fara da se* deviendrait-il la devise commerciale de tous les pays? Cet isolement serait-il de nature à atténuer la crise actuelle? Nous ne le croyons pas et nous craignons au contraire qu'il ne l'aggrave en estimant que la liberté des échanges peut seule résoudre les difficultés de l'heure actuelle.

Les relations franco-suisses auraient à souffrir de toutes les restrictions apportées aux échanges, étant donnés les liens de toute nature qui unissent ces deux pays; ces restrictions seraient encore plus néfastes pour la France, vu qu'elle exporte deux fois plus de marchandises en Suisse qu'elle n'en importe; le rôle de notre Chambre de Commerce est donc de s'employer de toutes ses forces à éviter l'éventualité de semblables conflits.

Comment sortir de la crise actuelle? C'est la question universelle. Il faut en sortir coûte que coûte, c'est le mot d'ordre général; si on ne trouve pas une solution basée sur la bonne volonté, il est à craindre que l'on n'aboutisse à une explosion brutale.

Nous avons l'impression qu'à l'époque où nous vivons, c'est l'initiative privée, non pas isolée, mais méthodiquement groupée, qui devra apporter la solution de la crise actuelle.

L'avenir appartient aux groupements tels que la Chambre de Commerce.

Voilà pourquoi nous restons optimistes malgré les difficultés si graves du moment présent.

Le pessimisme n'est qu'une force négative et improductive, plus encore : une défaite avant la bataille.

L'optimisme seul est assez fort pour vouloir essayer, pour lutter quand même et pour remporter, fût-ce au prix de sacrifices personnels parfois, une décisive victoire. Dans cette ligne de conduite, puissions-nous être approuvés par tous.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.